

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

J.30

Adhésion à « Conservatoires de France »

Le Conservatoire Maurice-Ravel souhaite adhérer à « Conservatoires de France » à compter de l'année 2024.

Cette association de directeurs d'établissement d'enseignement artistique propose un espace d'échanges sur les questions d'actualité.

Il est important que le Conservatoire intègre cette communauté professionnelle qui permet de partager une réflexion sur les métiers, les enseignements artistiques et leur évolution, de s'engager dans une démarche collective reposant sur des valeurs sociales, éducatives, culturelles et artistiques affirmées.

La cotisation annuelle est établie en fonction du nombre d'habitants de la collectivité, selon un système de tranches. Ainsi, pour un nombre d'habitants compris entre 10000 et 30000 habitants, la cotisation est fixée à 131 euros. C'est le cas pour la Commune de Marmande dont le nombre d'habitants est dans cette tranche.

Le tarif pourra évoluer dans les prochaines années, en fonction des critères retenus par le conseil d'administration de l'association « Conservatoires de France ».

**Le Conseil Municipal
 après en avoir délibéré :**

- Approuve** l'adhésion du Conservatoire Maurice-Ravel de la Commune de Marmande à « Conservatoires de France »
- Précise** que la cotisation annuelle 2024 est fixée à 131 euros,
- dit** que la cotisation pourra évoluer en fonction des tarifs votés en assemblée générale de l'association
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tout document administratif allant dans ce sens.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28
Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance
 Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19/12/2024
 et de sa transmission au contrôle de légalité le 19/12/2024

La Secrétaire de séance
 Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET

